

# **La politique gouvernementale appauvrit la Sécurité Sociale et impose une hausse de cotisations aux mutuelles, REFUSONS CETTE LOGIQUE, D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES !**

Les projets de Loi de Financement de la Sécurité Sociale aggravent les charges pesant sur les Complémentaires Santé.

## **Pour 2019, le gouvernement a décidé :**

- La hausse du forfait hospitalier,
- La mise en place du forfait parental
- La revalorisation des consultations des médecins généralistes,
- La hausse de la rémunération des pharmaciens,
- L'augmentation de la participation forfaitaire de 18 à 24 euros,
- La mise en place du reste à charge 0.

Dans le même temps la Sécurité Sociale amoindrit ses remboursements et fait supporter aux mutuelles le désengagement programmé de la Sécu.

Une étude récente montre que sur les 10 dernières années les cotisations mutualistes ont augmenté de près de 50%.

## **Pour les électriciens et gaziers :**

- La cotisation CSM pour les actifs a été augmentée de 20% au 1.1.2018.
- La cotisation CSM retraités, après plusieurs années sans augmentation de 2014 à 2017, a elle augmenté de 10% au 1.1.2018 (progression des prestations pour 2017 + 7,5%).
- En 2018, nos prestations mutualistes ont augmenté dans les mêmes proportions qu'en 2017 (amélioration des prestations optiques, appareillage auditif, prothèses dentaires..)

**Les organismes mutualistes ont l'obligation d'équilibrer leurs comptes.**

**Les désengagements de la Sécurité Sociale ont des conséquences désastreuses pour les mutuelles.**

**De plus la réglementation impose à tous les organismes complémentaires d'avoir un budget en équilibre.**

**De plus, les organismes complémentaires sont obligatoirement soumis au prélèvement des frais de gestion et de taxes représentant 1/3 de leur budget.**

↳ Face à ces obligations gouvernementales, le CA de la CCAS a été contraint d'accepter une augmentation de 10% des cotisations au 1.1.2019 demandée par Energie Mutuelle pour que le régime complémentaire soit à l'équilibre.

**Une fois de plus, cette augmentation démontre que seul un régime de sécurité Sociale permet de bénéficier des prestations selon ses besoins et de cotiser selon ses moyens.**

**LES PROJETS ACTUELS du GOUVERNEMENT « RESTE A CHARGE 0 » sont en fait DES ECRANS DE FUMEE QUI TRANSFERENT VERS LES MUTUELLES, LES ASSURANCES TOUJOURS PLUS DE DE REMBOURSEMENTS SANTE.**

## **L'AUTRE ASPECT DE NOTRE REGIME MUTUALISTE :**

### **TRANSFERT DES EXCEDENTS de la CAMIEG**

- **DES ENJEUX de POUVOIR, de GOUVERNANCE, des RISQUES D'INEGALITE dans l'UTILISATION DE NOTRE SALAIRE DIFFERE**

Depuis l'origine de notre régime particulier de Sécurité Sociale, la CAMIEG, les comptes sont excédentaires. Le compte des actifs génère 4,5 millions d'excédents, celui des retraités 20 millions d'euros (400 millions d'euros depuis l'origine).

Les employeurs visent à récupérer une partie de ce pactole...

Les organisations syndicales CFDT et CFE CGC visent une baisse drastique des cotisations pour pallier, soit-disant, à la baisse du pouvoir d'achat (c'est plus facile que de se battre auprès des employeurs, du gouvernement pour imposer une hausse des salaires, une revalorisation des retraites)...

Mais que feront-ils quand les désengagements de la Sécurité Sociale seront encore plus importants et qu'il n'y aura plus d'argent dans les caisses ???

Pour la CGT, réduire les cotisations CAMIEG, au motif d'améliorer le pouvoir d'achat, c'est mettre le pied dans l'engrenage, d'accepter de fait le désengagement de la Sécurité Sociale et le report sur les complémentaires santé.

La CGT propose de transférer des prestations actuellement servies par Energie Muntuelle (ex-MUTIEG) vers la CAMIEG. Cette proposition permettrait de limiter, voire réduire le coût global de la couverture pour les actifs et les retraités.

Elle ferait baisser le reste à charge sur la couverture supplémentaire, et permettrait la réduction des cotisations CSM et CSM-R.

## DES RAPPELS NECESSAIRES :

### MUTIEG – EVOLUTION de la CSM – R

#### *Résumé des évolutions de la Mutieg ces 2 dernières années :*

En juin 2017, la FNME CGT a été interpellée par des délégués de l'AG de la MUTIEG sur l'évolution de la dénomination de MUTIEG Energie Mutuelle et sur l'adossement de la MUTIEG à Malakoff Médéric.

Ces choix n'ont jamais été discutés avec les fédérations syndicales constitutives de la MUTIEG, elles n'ont été que le fait du prince sous l'égide du président de MUTIEG, militant de la CFE-CGC et validé par le bureau de MUTIEG à majorité de militants issus de la CFE-CGC et de la CFDT.

Ainsi, MUTIEG qui devait être un outil social et un partenaire au service des électriciens et gaziers décide unilatéralement de poursuivre d'autres objectifs...

- **Pour être simple, les militants CFE-CGC et CFDT ont validé un hold-up de Malakoff Médéric sur la MUTIEG à l'insu des bénéficiaires de la CSM A et R.**

#### **INADMISSIBLE !**

**Les différentes interventions des délégués aux AG demandant un véritable débat ont été balayées d'un revers de main par les dirigeants de MUTIEG.**

**La CCAS qui garde en charge la CSM-R a décidé de ne pas valider ce transfert et de faire en sorte que la CSM-R reste dans le cadre mutualiste.**

**Elle a demandé à SOLIMUT de prendre en charge la gestion.**

### EVOLUTION DES COTISATIONS CSM RETRAITES

**Il est nécessaire de rappeler qu'en aucun cas un contrat d'assurance mutualiste ne peut être déficitaire, son équilibre doit être assuré par un rapport équilibré entre les cotisations et les prestations versées.**

- La session du Comité de Coordination vote la répartition de la contribution (ARTICLE 25 du Statut National) et le fond de santé de 27 millions d'€ dédié au financement de la CSM-R.
- Ce fond est soumis au vote des présidents de CMCAS lors de l'Assemblée Générale annuelle, puis confié à la CCAS qui souscrit le contrat.

**C'est dans ces conditions que le Conseil d'Administration de la CCAS a décidé, compte tenu des contraintes réglementaires, d'augmenter les cotisations CSM-R au 1.1.2019.**

Les membres du Conseil Syndical : Alain AVERTIN, Pascal BONNEFEMNE, Marie Angèle DOUSSOT, Patrick FRESNE, Pascal GIROLET, Pierre Yves LEBRETON, Christian ROBICHON, Pierre Marie ROBIN, François ROTA-SCORLASETTI, Bernard ROZÉ, Christian SEISEN, Claudine VILLIERS, Laurent BEAUFRÉRE, Jacques VILZ .

Bulletin à renvoyer à : Section des pensionnés  
CGT énergie Touraine EDF/GDF 91 rue Fromentel - BP 4243  
37042 TOURS Cedex 1  
02 47 48 58 59 - 02 47 48 53 09  
Fax : 02 47 66 33 58  
e-mail : pensionnescgt-energie37@wanadoo.fr

#### **Bulletin de contact et de syndicalisation**

Je souhaite :

prendre contact  me syndiquer

recevoir régulièrement des informations CGT

Nom-Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_